

BANK OF AFRICA-NIGER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 02 AVRIL 2020.

Le Conseil d'Administration prie les actionnaires de la BANK OF AFRICA– NIGER (BOA-NIGER) de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui se tiendra **le 02 avril 2020 à 10 heures au Centre de Formation de la BOA-NIGER (BOA-Siège)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
 - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
 - Rapports des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
2. Approbation des conventions réglementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant Réglementation Bancaire.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
4. Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs au titre de l'exercice 2020.
5. Nomination des Commissaires Aux Comptes et de leurs suppléants.

Tout actionnaire peut prendre connaissance au Siège Social de la Banque (Rue du Gawèye) des documents prévus à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du G.I.E. à compter du **20 mars 2020**.

Nous comptons vivement sur votre participation à cette Assemblée Générale.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président